

Hautes écoles pédagogiques : plusieurs avancées

ENSEIGNEMENT – L'activisme de plusieurs organisations et en particulier du SSP a permis de réaliser plusieurs avancées en faveur d'une formation des enseignant-e-s de haute qualité mais aussi plus ouverte!

Divers projets permettent d'espérer une avancée concernant la pénurie que connaît l'enseignement. Cette pénurie s'explique par de nombreux départs à la retraite au moment où la démographie progresse, par une dégradation des conditions de travail et par des conditions d'accès de plus en plus strictes dans les Hautes écoles pédagogiques.

Le SSP revendique une formation des enseignant-e-s de haut niveau, ancrée dans le domaine tertiaire, et assurant des conditions d'accès justes. Afin de pouvoir offrir une formation à des personnes ayant suivi un parcours moins «classique», des aménagements doivent être prévus.

Au niveau national

La Conférence des directeurs/trices de l'instruction publique (CDIP) est l'autorité en charge de la réglementation des formations à l'enseignement. L'année dernière, elle a décidé d'offrir des possibilités de reconversion professionnelle vers l'enseignement aux personnes issues d'autres professions. Une consultation a eu lieu l'automne dernier sur les modalités de ces dispositifs. Il s'agit de permettre une admission sur dossier, une validation des acquis d'expérience et de faciliter la formation en emploi. Une mise en œuvre en 2013 paraît envisageable.

Les propositions permettront par exemple de faire valoir les compétences acquises en ayant assuré plusieurs années d'animation jeunesse, en ayant donné des cours de langue, etc., et de raccourcir d'une année au maximum la formation. La possibilité de faire valoir les acquis formels, par exemple un titre de haute école dans un domaine voisin (psychologie, sciences de l'éducation) reste.

Depuis longtemps le SSP s'engage pour ce type de mesures. C'est donc un grand pas en avant qui permettra de réduire quelque peu la pénurie et surtout d'offrir une véritable formation aux enseignant-e-s entrant dans la profession par ce biais. En effet, aujourd'hui ceux/celles-ci sont engagé-e-s dans les écoles sans les titres requis.

Par ailleurs, les travaux de la future Loi fédérale sur les Hautes écoles –



L'accès aux Hautes écoles pédagogiques (HEP) devrait être facilité, notamment pour les personnes au parcours moins «classique».

KEYSTONE

qui uniformisera le cadre institutionnel des universités, des Ecoles polytechniques, des Hautes écoles spécialisées et des Hautes écoles pédagogiques – définissent une compétence fédérale pour les critères

d'admission dans chacune des catégories de Hautes écoles. En l'état, les projets des Chambres fédérales sont plus en accord avec les positions du SSP que la pratique actuelle de la CDIP.

Et dans le canton de Vaud

Le 17 janvier, le Grand Conseil du canton de Vaud a accepté sans opposition et contre l'avis du Conseil d'Etat une motion qui enjoint ce dernier à élargir les conditions d'accès à la HEP. En effet, la HEP vaudoise connaît des critères d'admission encore plus stricts que celles des autres cantons. Cette avancée majeure ponctue un long travail du SSP – Enseignement Vaud à tous les niveaux.

Depuis longtemps, la question des enseignant-e-s sans les titres requis (près de 10% du corps enseignant vaudois) préoccupe le SSP. Les professions enseignantes nécessitent une formation solide, mais pour pallier la pénurie, l'employeur engage du personnel non qualifié (ou moins qualifié). Au lieu de profiter impunément d'employé-e-s plus précaires et moins payé-e-s, il doit assumer ses responsabilités et offrir des possibilités de formation aux personnes à qui il a confié des postes d'enseignement.

Le SSP a sérié les problèmes et n'a pas économisé ses efforts. D'abord, il a fallu régulariser la situation contractuelle de ces personnes, ensuite il s'est attaché à explorer toutes les pistes qui permettent d'éviter les entraves à la formation des enseignant-e-s. En effet, la rigidité actuelle du système vaudois représente un facteur significatif dans la pénurie d'enseignant-e-s titré-e-s. Il a ainsi obtenu un assouplissement dans la prise en compte des diplômes universitaires (notamment de l'EPFL) et une simplification dans l'organisation de la formation en vue de permettre de fait une formation en emploi. Plusieurs pétitions, préavis de grève, réactions et prises de position ont dû être préparés.

Par contre, l'ouverture des cursus aux autres parcours de vie (admission sur dossier et examens d'admission), pourtant formellement prévue par la Loi sur la HEP, n'était toujours pas possible et faisait l'objet d'un blocage de la part du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. C'est pourquoi le SSP a entrepris, avec l'aide du député Raphaël Mahaim, de convaincre le Grand Conseil de forcer la main du Conseil d'Etat afin qu'il propose une modification législative. C'est maintenant chose faite et nous resterons vigilants pour que la réponse de l'administration corresponde aux besoins.

JULIEN EGGENBERGER
PRÉSIDENT SSP – ENSEIGNEMENT VAUD

LE TÉNIA

Moult années de syndicalisme laissent aux boyaux un trou étrange (appelez-moi ulcère!). Pour soigner le mien, généralistes et pys m'ont supplié de lâcher la bile. C'est ce que j'ai décidé de faire par cette rubrique, laquelle devrait grimper en cruauté au fil des numéros. Désolé si les premiers sujets sont trop «gentils», je vous promets de me corriger.

Le rang des vaches

On peut s'interroger sur cet engouement des syndicalistes à passer à l'Etat. Que ce soit comme «haut» fonctionnaire (merci pour les bas) ou plus simplement à l'exécutif d'une commune, d'un canton, voire plus si affinités électorales. Souvent reconvertis pour le flitage des CCT, ou aux ressources prétendument «humaines», quand ce n'est pas immédiatement aux commandes d'un département entier, ces preux chevaliers du labeur appliquent illico les méthodes qu'ils déclaraient, au moins parfois, combattre. D'où la question de leurs anciens collègues: de qui se fout-on? Evidemment, ces ex-syndicalistes jureront avoir gardé leurs convictions. Ils prêteront même pouvoir agir justement dans leur nouvelle fonction pour améliorer le bien commun. Cela selon la marge de manœuvre qui leur est laissée. Or comme cette marge est aussi épaisse que la négritudo de Blocher, que reste-t-il de syndical? Finalement rien. Pire, pour démentir leur passé plus ou moins douteux, ces transfuges mettront tout leur cœur à casser du social. L'histoire est jalonnée de ces trahisures qu'aucun exemple ne vient hélas démentir. Alors pourquoi toujours de nouveaux candidats? Est-ce l'usure du ring syndical? Ou plus simplement ces ex-collègues ont-ils su nous cacher leur vrai visage et pendant si longtemps? Ce qui est sûr, c'est qu'aucune des deux réponses ne sert à la défense des salariés. Quant à leurs anciens collègues, ils n'auront désormais plus d'autre choix que de les combattre. A moins qu'eux aussi ne fassent copain-copain sur le dos des membres. Ce qui n'aurait pour effet au bout du compte que de grossir encore un peu le rang des vaches...

LE TÉNIA

Quel gymnase pour les jeunes Vaudois-e-s?

Lundi 20 février 2012 à 20 h

Gymnase de La Cité – Salle de musique de l'Ancienne Académie

Soirée de présentations-discussion ouverte à toutes les personnes intéressées, enseignant-e-s, parents, citoyen-ne-s.

Le gymnase dans le canton de Vaud, comme les autres institutions du secondaire II de Suisse, a connu une série de réformes marquantes: forme et contenu de la maturité (plans d'étude, grille horaire, nombre d'années suivies par les élèves), démocratisation «partielle» de la population gymnasiale, conditions d'apprentissage des élèves, conditions de formation et de travail des enseignant-e-s, etc.

- > Ces changements permettent-ils d'offrir aux élèves une formation de qualité?
- > Quelles conséquences ont-ils sur le niveau des élèves vaudois-e-s?
- > Quel impact exercent-ils sur la situation de travail des élèves et des enseignant-e-s?

Intervenant-e-s:

Michel Pflueger, docteur en sciences économiques, de l'Institut de pédagogie gymnasiale et professionnelle à l'Université de Zurich. Co-auteur du projet EVAMAR II, il nous présentera l'essentiel des résultats de cette recherche comparative visant à évaluer la réforme de la nouvelle maturité introduite en 1995 dans notre pays et, en particulier, certains aspects du degré de formation des élèves.

Lucienne Girardbille, membre du SSP, enseignante au gymnase à la retraite, a participé à la mise en place de la nouvelle maturité dans le canton de Vaud et en Suisse. Elle nous apportera son point de vue à la fois historique et syndical sur la formation offerte hier et aujourd'hui par le canton de Vaud notamment.

Vaud

Pour la régularisation des sans-papiers et des requérant-e-s d'asile

Manifestation

Mercredi 22 février

Place de la Riponne, Lausanne

Rassemblement dès 16 h 30, départ 17 h

Pour demander au Conseil d'Etat:

- > la régularisation collective des sans-papiers et des requérant-e-s d'asile;
- > le droit au travail pour toutes et tous;
- > l'égalité des droits et la fin des discriminations;
- > l'arrêt de la criminalisation des sans-papiers et des débouté-e-s.

Organisation:

- Collectif vaudois de soutien aux sans-papiers (CVSSP)
- Collectif de soutien et de défense des sans-papiers de La Côte
- Collectif Droit de rester

NON C'EST NON Non c'est non!
Site à l'intention des personnes harcelées sexuellement au travail
www.non-c-non.ch